[FRONT PANEL - FRENCH]

ORTHO® [LOGO] ANT B GON®^C MAX ÉLIMINATEUR DE FOURMIS

PRÊT-À-L'EMPLOI DOMESTIQUE INSECTICIDE

Tue les fourmis à l'intérieur des bâtiments; à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments.

CONTENU NET: 250 mL à 1 L

PRINCIPE ACTIF :

Perméthrine 0,25 %

Contient du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00019 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00057 % à titre d'agents de conservation.

OU

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation.

N° D'HOM. : 27201 L.P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Scotts Canada Ltée 2000 Argentia Road Plaza #2, Suite 300 Mississauga, Ontario L5N 1V8 1-800-668-5669

Fabriqué et imprimé aux É.-U.

Décoller pour le mode d'emploi Presser pour resceller [BACK PANEL - FRENCH]

ORTHO® [LOGO] ANT B GON® MAX ÉLIMINATEUR DE FOURMIS

[ICON - BASE D'EAU]

[ICON - INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR]

DONNÉES SUR LE PRODUIT

OÙ L'UTILISER (voir le Mode

d'emploi pour d'autres sites d'utilisation)

- Pistes et nids de fourmis
- Aux points d'entrée autour des fenêtres et des portes) -Dans les fissures et les crevasses des murs, des planchers et des plafonds Le long des plinthes et en arrière de celles-ci Sur des parties localisées de planchers et de couvre-planchers Arrière et en dessous des étagères, tiroirs, armoires, unités de rangement
- Sur les murs et les planchers en arrière et en dessous des électroménagers

MODE D'EMPLOI :

Ortho® Ant B Gon® Max Éliminateur de fourmis est prêt à l'emploi. (Sa préparation spéciale ne tache pas, et il est inodore. Le diluant utilisé est de l'eau, et non du distillat de pétrole.) Dans la zone d'application, pour améliorer l'efficacité du produit, appliquer celui-ci directement sur l'organisme nuisible ciblé, dans la mesure du possible. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Comment appliquer :

BIEN AGITER LE PRODUIT AVANT L'UTILISATION. Régler la buse du pulvérisateur de façon à obtenir un jet pour traiter les fentes et les crevasses ou une pulvérisation à grosses gouttes pour les autres endroits à traiter. Tenir le pulvérisateur à une distance de 30 cm (12 pouces) des insectes à éliminer ou des surfaces à traiter. NE PAS APPLIQUER SOUS FORME DE PULVÉRISATION D'AMBIANCE NI DANS LE CADRE D'UN TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. Appliquer dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses ou d'un traitement localisé seulement. Un traitement localisé consiste à appliquer le produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Le traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer directement le produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures.

Instructions concernant l'application à l'intérieur des bâtiments : Pour éliminer les fourmis : Traiter à fond les surfaces internes des bâtiments, y compris dans les fissures et les crevasses des murs, des planchers et des plafonds; le long des plinthes et en arrière de celles-ci; autour des tuyaux et des réservoirs d'eau; sur les murs et les planchers en arrière et en dessous des électroménagers (p. ex. réfrigérateurs, cuisinières) et des meubles (p. ex. étagères, tiroirs, armoires, unités de rangement); autour des éviers, des drains et des conduites; autour des poubelles; autour des fondations intérieures; dans des zones localisées autour des poubelles; sur des parties localisées de planchers et de couvre-planchers; et aux points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes). Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes et les nids. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

À l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments: Pour éliminer les fourmis : Utiliser à l'extérieur sur les surfaces externes des bâtiments. Appliquer sur les surfaces externes des fondations, sous les gouttières, autour des luminaires et aux endroits par lesquels les organismes nuisibles ciblés peuvent entrer (p. ex. moustiquaires, portes, cadres de fenêtre). Dans le cas des fourmis (des trottoirs), pulvériser sur les pistes de fourmis, dans les fourmilières et aux points d'entrée. Le

traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Restrictions: NE PAS appliquer sur un plan d'eau. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS appliquer sur des surfaces pouvant entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents. NE PAS permettre aux personnes, aux animaux domestiques, ni aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché. NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité. Sauf indication contraire sur cette étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles (sauf les bibliothèques et les meubles de rangement), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. À l'intérieur, NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. greniers, vides sanitaires). À l'intérieur, aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. À l'extérieur, NE PAS appliquer dans des zones où sont cultivées des plantes destinées à l'alimentation humaine ou animale (p. ex. légumes, fruits, fines herbes). NE PAS transvider le produit dans un autre contenant. NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance ni dans le cadre d'un traitement généralisé.

ENTREPOSAGE :

Tourner la buse en position fermée. Fermer la buse du pulvérisateur. Entreposer en lieu sûr dans le contenant d'origine. Éviter le gel.

ÉLIMINATION:

Ne pas réutiliser le contenant vide; l'envelopper de plusieurs couches de papier journal, puis le jeter avec les ordures ménagères.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver les mains à fond après avoir manipulé le produit et avant de fumer ou de manger. Tenir les animaux de compagnie et les oiseaux à l'écart, et couvrir les aquariums avant d'appliquer le produit. Après l'emploi et au moins une heure de séchage, laver toutes les surfaces qui pourraient entrer en contact avec des aliments.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les insectes utiles. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Il est aussi très toxique

pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus laissés sur les endroits traités. Ne pas appliquer le produit ou lui permettre de dériver lorsque les abeilles visitent activement les endroits traités. On devrait faire les applications de manière à laisser un intervalle maximal entre le traitement et la période suivante d'activité des abeilles.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion: appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique. **Avis au médecin :** pour des renseignements en cas d'urgence, composer le 1-800-668-5669.

Garantie inconditionnelle de Scotts^{MC}

Si vous, le consommateur, n'êtes pas satisfait avec ce produit, pour une raison ou pour une autre, nous vous rembourserons votre argent. Envoyez simplement une preuve d'achat et nous posterons rapidement votre remboursement.

Questions, commentaires ou information médicale Composer le 1-800-668-5669 ou consulter notre site Web à l'adresse www.ortho.ca

® utilisée sous licence par Scotts Canada Ltée ^{MC} utilisée sous licence par Scotts Canada Ltée ©2017 Scotts Canada Ltée. Droits mondiaux réservés.